



## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

### RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 9 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le neuf juin, à neuf heures-trente, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Bressols, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

#### Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric		BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène	X	CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric		MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles		ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean	X	LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Eric		REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	LIMBERT	Bastien		CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIE	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDÉS	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	BLATCHE	Bernard	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François		LADEVEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François		POUSSOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain		EVRRARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe		ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	COHEN	Maurice		DELLAC	Patrick	
COUTURES	MORO	Géraldine		PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel		GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique		DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEUX	LATAPIE	Gérard	X	MARTINET	François	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

## AR PREFECTURE

082-258200575-20210609-DCS20210609\_05-DE  
Reçu le 28/06/2021

DCS20210609\_05

**Pouvoirs :**

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
DIANA	Bernard	GIMAT	GAYRAL	Jacques	CORBARIEU
PASSEDAT	Nils	LAVAURETTE	BELON	Daniel	PUYLAROCQUE
DELLUC	Pierre	MONTAIN	BOLZONI	Thierry	LABOURGADE
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	TONIN	Philippe	GARIES
AURIENTIS	Pascal	ST AMANS DE PELLAGAL	BARRA	Jean-Pierre	ST NAZAIRE DE VALENTEIRE
BELVEZE	Jean-Marc	SAUVETERRE	DESCHAMPS	François	TREJOULS
GAZALS	Hervé	SEPTFONDS	RICARD	Thierry	BIOULE

Membres en exercice : 195

Membres présents : 88

Membres représentés par pouvoir : 7

Membres excusés : 100

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2021

---

Le Président soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée délibérante le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 17 février 2021 à la salle polyvalente de Bressols.

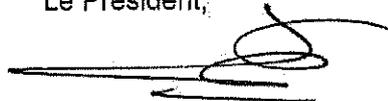
Le compte-rendu de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé, avec la convocation, à l'ensemble des délégués par courrier le 2 juin 2021.

### DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 17 février 2021. Ce compte-rendu est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,



Jacques GAYRAL

**COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février, à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Bressols, sous la présidence de M. Jacques Gayral, son Président.

**Délégués votants présents :**

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	X
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	LIMBERT	Bastien		CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	X
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDS	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	CAZABAT	Michelle	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François		LADEVEZE	Josine	X
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude		VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERS	François		POUTOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain		EVRRARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	COHEN	Maurice	X	DELLAC	Patrick	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc	X	ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	
ESPAIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe	X	MINIER	Gérald	

## AR PREFECTURE

ESPINAS  
062-25820575-20210609-DCS20210609\_05-DE  
Recu le 28/06/2021

Daniel

LOMBARD

Jean-Pierre

## DELEGUÉS / DELEGUÉES

## COMMUNES

## TITULAIRES

## SUPPLEANTS

COMMUNES	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel	X	VIEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel		FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland		FILIFE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc		MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTTE	Pascal		BALAT	Benoît	
GENSAC	FABAROL	Françoise		DUPUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge	X	SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	PIERASCO	Mathieu		LACROIX	Frédéric	X
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIE	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent	X	VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOUR ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	SOULAYRÉS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	VAN GYSEL	Marc	X	NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils	X	BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE CAUSE	COUREAU	Pierre		MALE	Philippe	X
LE PIN	FUSINA	Philippe	X	LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	DUTOUR	Serge	X	ALY-BERIL	Ellot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick	X	BUSSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie	X	DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian	X	FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françoise	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELD	Claudia	X	AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X	LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal	X	DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBÜGUES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCOUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIERE	Dominique	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian		BALADIÉ	Jean-Claude	
MONTBETON	WEILL	Michel	X	GRAND	Paul	

AR PREFECTURE	
MONTECH	BELY
06 MONTFERMIER 575-20210609-DC5202	MASSA LOUP
RE MONTFERMIER 2021	FEAU

Robert	X	GAUTIE	Claude	
Christophe		COLOS	Bertrand	
Annie		LOUSSERT	Bérangère	X

DELEGUÉS / DELEGUÉES

COMMUNES	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard	X	DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian		FAURE	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	CALVO	Olivier		BLANC	Romain	
ORGUEIL	PUJOL	Marc	X	BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain	X	MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		KENDALL	Paul	
PUYCORNET	POËZEVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David	X	LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROQUE	BELON	Daniel		MORIN	Daniel	X
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre		DECAUNES	Jean-Pierre	X
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé	X	BETAILE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Clémène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIE	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal	X	LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel		MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc		CESNE	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert	X	GUINGAL	Claude	
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	GUIRBAL	Yohann	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane		LARET	Claude	X
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Eric		PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNÉ	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
STE JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÈS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	X
VAZERAC	LESTRADE	Christiane	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X	MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier	X	MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		MESSAOUD	Hacène	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		SCHOCKAERT	Olivier	
VILLEMADE	LABRUYERE	François	X	BROUSSE-BOURNET	André	

**Pouvoirs :**

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
MIRAMONT	Jean-Marc	LES BARTHES	PIERASCO	Jean-Franck	LAUZERTE
RICARD	Thierry	BIOULE	GAZAL	Hervé	SEPTFONDS
LATAPIE	Gérard	ESCAZEUX	TONIN	Philippe	GARIES
DELLUC	Pierre	MONTAIN	BOLZONI	Thierry	LABOURGADE
GUERIN	Pascal	POUPAS	HYGONENQ	Brigitte	LAVIT DE LOMAGNE

Membres en exercice : 195

Membres présents : 137

Membres excusés : 58

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 5

Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82

M. Gayral, Président du SDE 82, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée délibérante. M. Ibres, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Syndicat et Maire de Bressols salue les membres du Comité syndical et remercie le personnel du SDE 82 pour la mise en place de la salle dans le respect de la distanciation et des gestes barrières qui s'imposent à tous.

Le Président signale la présence de la société Quizzbox Solution pour consolider le vote électronique déjà testé lors des élections de juillet 2020 mais également pour expérimenter l'émergence électronique. Avant d'aborder l'ordre du jour, M. Gayral souligne l'absence de Mme Bayles-Penche, très fatiguée et qui est actuellement en arrêt maladie. La période traversée n'a pas été facile, beaucoup de travail et de contraintes pour le Syndicat qui est un grand donneur d'ordre de travaux.

## - Informations

### ♦ Les Comités Consultatifs Locaux

M. le Président rappelle que le Comité Consultatif Local (CCL) est une instance de concertation entre les élus communaux et le SDE 82 permettant d'échanger sur les dossiers de travaux propres à chaque commune. C'est également l'occasion de faire un point sur les éventuelles réclamations des collectivités et de leurs administrés sur le réseau de distribution publique et de fourniture en tarif réglementé de vente et enfin d'évoquer les projets, notamment en matière de rénovation énergétique. M. Gayral communique le calendrier des CCL.

### ♦ SDE 82 : Ressources, marge de manœuvre, prospectives

M. le Président indique, qu'à la suite de questions posées sur les finances du Syndicat à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, il a effectué un audit financier avec les services pour évaluer la situation et ainsi expliquer au Comité syndical les principales composantes des ressources. Le Syndicat n'a pas de fiscalité propre et dépend donc des aléas des recettes. M. le Président décline les principales recettes.

Pour ce qui concerne la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE), le SDE 82 perçoit cette taxe et la contrôle sur 189 communes rurales et 2 communes urbaines (Montech et Nègrepelisse). Pour ces dernières, 97 % de la taxe leur est reversée. La TCFE est calculée sur la base des consommations, son évolution est assez stable. M. le Président attire l'attention sur la loi de finances 2021 qui change la donne en prévoyant la fusion de trois types de taxes (communales, départementales et Etat) avec une perception et un contrôle exercés par l'Etat. A l'instar de ce qui s'est passé avec l'agence de l'eau, des incertitudes pèsent sur les conditions de réversion auprès des établissements (AODE, départements, et communes isolées).

Quant aux redevances liées au contrat de concession, il existe la redevance R1 (705 000 € en 2020), calculée en fonction de plusieurs critères ; de la durée de la concession, actuellement 25 ans, de la longueur et de la population municipale sur tout le département. A la faveur du nouveau contrat de concession, la nouvelle formule de calcul des redevances a engendré une légère augmentation de la redevance R1 de l'ordre de 12 %. La redevance R2, dite d'investissement, a une formule mathématique plutôt complexe comprenant à la fois les travaux non financés par le

FACE (programme départemental travaux sur fonds propres, article 8) ainsi que les travaux du SDE 82 et des programmes départementaux de maîtrise de l'énergie, notamment l'éclairage public (plafonné à 4 €/habitant) et la population de la concession par rapport à la population départementale. Cette redevance R2 est lissée sur cinq ans.

Pour ce qui concerne les honoraires de maîtrise d'œuvre, ils sont généralement de l'ordre de 750 000 €, liés au volume des travaux réalisés. Cette recette est relativement stable mais en raison de la crise sanitaire, une légèrement baisse est constatée. Les dotations du Cas-Facé sont en diminution. En 2020, elles s'élevaient à 5,8 millions pour 6,7 millions en 2016. Le SDE 82 apportait chaque année, en supplément sur ses fonds propres, environ 2,5 millions pour les travaux de renforcement et de sécurisation. Ce supplément sur fonds propres était une démarche vertueuse pour accompagner les communes dans leurs travaux. Cette masse de travaux va se réduire dans les prochaines années permettant ainsi une utilisation différente des fonds propres. Le Syndicat a tout intérêt à continuer à émarger au Facé afin d'obtenir des dotations pour les travaux de dissimulation. Le Président souligne, en raison d'une supériorité constante des recettes sur les dépenses, la capacité d'autofinancement qui va abonder les programmes de travaux en investissement et toutes les politiques du Syndicat.

En investissement, le volume annuel de travaux réalisé est de 14 millions en moyenne. Le Président indique que la liste des travaux est arrêtée suite à la transmission par Enedis des fiches problèmes recensant les chutes de tension, des difficultés d'alimentation ou autres. Parallèlement, les services du Syndicat font une évaluation des besoins en lien avec les requêtes exprimées auprès du concessionnaire Enedis et il est tenu compte des informations communiquées par les élus suite aux investigations de terrain. M. le Président fait remarquer que l'évolution des travaux entre 2014 et 2020 présente une légère baisse, exceptée pour 2020 où la baisse est importante en raison de la crise sanitaire. Pour les politiques de subventionnement en éclairage public, elles représentent près d'un million d'euros pour 2019. Pour faire face à ces travaux, le besoin de financement est d'environ 4 millions d'euros. Le Président indique qu'après la programmation de ces travaux, il reste au budget un résultat disponible pour le financement d'autres projets notamment dans le cadre de la transition énergétique : le développement du réseau de recharge pour véhicules électriques (900 000 €), le géoréférencement (57 000 €), les études stations GNV-hydrogène (18 000 €) subventionnées par l'Ademe, GRDF et Terega. M. Gayral rappelle que des études hydroélectriques sur le canal latéral à la Garonne ont été réalisées (113 962 €), dossier pour lequel le Président prendra contact avec l'Etat compte-tenu de la situation avec voies Navigables de France. Enfin, pour le groupement d'achat d'électricité, auquel participent beaucoup de collectivités du département, le coût est de 72 000 € (assistance à maîtrise d'ouvrage et un logiciel partagé avec les actions MDE).

Le Président confirme que ces études vont déboucher sur des investissements futurs qui nécessiteront de puiser dans les excédents du SDE 82 pour les actions existantes à développer, pour de nouvelles politiques de transition énergétique et éventuellement des opérations structurantes. M. Gayral confirme le maintien, voire le renforcement, des actions d'aides à l'éclairage public et au développement de sources économes. Il rappelle l'obligation de supprimer les luminaires boules avant le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Il est favorable au développement de politiques en matière de transition énergétique, comme la poursuite du déploiement de l'infrastructure de recharge pour véhicules électriques, la poursuite de la mission du géoréférencement des réseaux sensibles et la création du service de conseil en énergie partagé. Des missions et des politiques sont en réflexion notamment l'étude filière bois départementale, les études de faisabilité pour les chaufferies biomasse, la démarche PCRS (plan corps de rue simplifié) et l'étude de faisabilité d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment du SDE 82 puisque le décret tertiaire permet des actions sur les bâtiments publics de plus de 1000 m<sup>2</sup>. Le Président indique que la prochaine étape du géoréférencement pourrait être la mise en place d'un système d'informations géographiques (SIG) pour permettre aux communes de disposer d'un système de mise à jour des réseaux. Préalablement à ce projet, le Président indique que la première phase serait de travailler sur la compétence éclairage public nécessaire également dans le cadre du PCRS. Il poursuit sur les projets avec les stations d'avitaillement GNV, l'évolution de la compétence production de chaleur biomasse, le schéma directeur de méthanisation et la création d'une structure de production d'Energies Renouvelables (EnR) si le Comité syndical adopte des investissements structurants dans le cadre d'une Société d'Economie Mixte (SEM).

M. Gomez, délégué d'Esparsac aurait souhaité un graphique montrant la proportion de chaque ressource.

M. Gayral lui indique qu'il trouvera ce graphique, en page 42 des visuels, qui sera présenté avec le budget en fin de réunion.

M. Chanrion, délégué de Réalville craint que l'excédent de fonctionnement de 4 millions d'euros puisse intéresser l'Etat, Bercy.

M. Gayral espère que l'Etat n'aura pas des velléités sur cet excédent de fonctionnement d'autant qu'il est le moyen de couvrir l'investissement pour les travaux et les politiques menées par le Syndicat.

M. Weill, Maire et délégué de Montbeton fait le rapprochement avec l'agence de l'eau qui avait des cagnottes importantes mais qui n'a plus d'argent puisque l'Etat s'est servi. Il préconise donc l'utilisation de l'argent et recourir à l'emprunt d'autant que les taux sont bas. La période est aujourd'hui à la distribution mais il va falloir un jour rembourser. On taxe les particuliers, il ne voit pas pourquoi on ne taxerait pas les syndicats.

M. Gayral répond qu'en raison des incertitudes sur le montant des recettes accordées au Syndicat et la gestion de la taxe sur l'électricité géré par l'Etat, l'excédent à venir ne sera pas nécessairement si important. De plus, des propositions seront faites en matière de conseil en énergie partagé, sur l'éclairage public pour utiliser les ressources progressivement et ne pas les thésauriser.

le dossier particulièrement bien structuré pour permettre d'avoir une vision globale. Deux points lui semblent importants : le renforcement des aides pour l'éclairage public notamment pour le remplacement des luminaires à boules et le renforcement des réseaux car les villages voient leur population augmenter ou leur urbanisation évoluer.

M. Cadilhac, délégué de Ginals demande : qu'est-ce que le Facé ?

M. Gayral indique qu'il s'agit du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification, organisme ancien alimenté par les ressources prélevées sur les factures par le biais du Turpe (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité). Il ajoute que c'est un organisme de péréquation dont la répartition des dotations versées s'effectue en fonction des besoins exprimés en conférence départementale qui est tenue tous les deux ans entre le Syndicat, le Préfet et Enedis.

M. Cadilhac demande si le Syndicat connaît la production hydroélectrique produite aujourd'hui sur le département et de combien serait-elle demain avec le canal ?

M. Gayral rappelle que la production d'électricité correspondait à une volonté du Syndicat d'exploiter les chutes d'eau aux écluses du canal. C'est une perspective vertueuse pour laquelle des préétudes ont été menées pour les exploiter.

M. Chevet indique que la production oscillerait à l'entrée du canal et sa sortie entre 450 et 650 mégawattheures par écluse. Il précise que pour les six écluses du canal, retenues dans le projet initial, leur production sera de 500 à 600 mégawattheures par site.

#### ♦ Le guide du délégué

M. Ibres présente le guide du délégué, nouvel outil élaboré par Mme Sorbet qui a fait un travail remarquable. Ce guide s'adresse à tous les maires, délégués titulaires et suppléants du SDE 82. Il se veut informatif et reprend six thématiques à savoir, pour la première, la gouvernance avec les instances délibératives et les instances consultatives. La deuxième porte sur l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, du gaz et la défense des usagers, suivis par un chapitre sur la maîtrise d'ouvrage (programmation des travaux, les marchés de travaux et le déroulement d'un dossier). Une rubrique traite de l'éclairage public, une autre de la transition énergétique. Dans cette dernière, seront évoqués les moyens à mettre en place pour développer les énergies nouvelles. La dernière thématique porte sur les ressources et moyens, l'administration et l'information des élus. M. Ibres précise que dans chacun des chapitres, une partie importante est consacrée au rôle du délégué. Il y a également des informations plus généralistes en matière de transition énergétique.

M. Gayral rappelle que le site internet du SDE 82 est également riche en informations et sa partie "adhérents" est réservée aux éléments spécifiques à chacune des communes.

## II - Délibérations

### ➤ Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

Le procès-verbal de la séance précédente a été adressé aux délégués avec la convocation. Le compte-rendu du Comité syndical du 16 décembre 2020 n'appelle pas d'observation, aussi le Président le soumet à l'approbation des membres du Comité syndical.

**Le Comité Syndical approuve le procès-verbal à l'unanimité.**

### ➤ Projet Hercule

M. Delachoux, 1<sup>er</sup> Vice-Président, Maire et délégué de Pommevic rappelle qu'EDF a été créée en monopole de l'Etat par décision du Gouvernement en 1946 pour la production, le transport et la distribution de l'électricité. Sa première tâche a été de reconstruire le réseau partiellement détruit pendant la guerre en coopération avec les collectivités, propriétaires des réseaux. En parallèle, se lancent de grands chantiers de construction, en particulier les grands ouvrages hydrauliques. L'Etat détient 83,7 % d'EDF, c'est un groupe avec différentes activités dont certaines sont concurrentes par exemple la production et la fourniture ou encore, en monopole régulé, le transport et la distribution. La filiale Enedis, détenue à 100 % par EDF, est le gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité sur 95 % du territoire. Ce réseau est la propriété des collectivités. En 2010, les directives européennes ont imposé l'ouverture à la concurrence. Aussi afin que Bruxelles accepte le souhait d'EDF de conserver toutes ses activités intégrées, de la production à la vente, l'Etat français a créé un mécanisme par lequel EDF doit vendre, à prix fixe, environ 25 % par an de sa production électronucléaire aux fournisseurs alternatifs, c'est la régulation ARENH.

M. Delachoux indique que le projet Hercule consiste à diviser l'activité d'EDF en trois entreprises séparées et distinctes ; EDF bleu, EDF Azur et EDF vert dans laquelle Enedis serait positionné avec l'ouverture du capital à 35 % du réseau de distribution. Le SDE 82 s'interroge sur la réorganisation du groupe EDF laquelle impacte directement la gouvernance d'Enedis, concessionnaire des Autorités Organisatrices de la Distribution d'Electricité (AODE), propriétaires des réseaux publics d'électricité et maîtres d'ouvrage des réseaux basse

transition énergétique. À ce stade, le projet Hercule apparaît non pas comme un projet industriel mais un projet financier, axé sur le fait d'avoir de l'argent qui perdent de l'argent au profit de celles qui en gagnent. Ce remaniement du groupe EDF est initié par le pouvoir public en 2019 afin d'obtenir une meilleure rémunération du nucléaire historique, activité connaissant un déficit important de l'ordre de 5 à 10 milliards depuis 2011.

L'inquiétude des enjeux est l'ouverture du capital à des investisseurs davantage préoccupés par un rendement financier de leurs avoirs qui peut mettre en péril l'intérêt général énergétique des territoires. Toutes les garanties doivent être apportées à la préservation de la péréquation tarifaire tant sur la distribution que sur la fourniture électrique aux tarifs réglementés de vente. Les AODE concèdent, dans le cadre du contrat de concession conclu avec Enedis, la mission de gestion des réseaux de distribution d'électricité, le projet Hercule pourrait conduire à une remise en cause pure et simple des droits de propriété des AODE avec un risque pour l'existence même de celles-ci autrement dit des syndicats. Actuellement Enedis dégage chaque année des bénéfices importants contribuant aux résultats du groupe EDF, 65 % du dividende du groupe EDF proviennent de la filiale Enedis. Aussi l'ouverture éventuelle du capital de la future EDF verte, reprenant les activités d'Enedis, à des tiers investisseurs, inquiète. On peut croire que la politique d'investissement sur les réseaux pourrait être guidée par des enjeux financiers plutôt que par l'état du patrimoine constitué, son fonctionnement et son développement. La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) représentant les AODE a pu déplorer l'absence totale des collectivités aux discussions liées à la réorganisation du groupe alors que le réseau de distribution d'électricité appartenant aux communes, est au cœur des enjeux de la transition énergétique. Cet état des lieux pourrait remettre en cause la péréquation tarifaire et l'égalité de traitement des usagers. Autrement dit les fondements mêmes du service public pourraient être bousculés. Les dividendes pourraient conduire à une importante hausse tarifaire qui pèserait fortement sur le budget des ménages.

M. Delachoux rappelle que le 18 février 2020, le Comité Syndical du SDE 82 avait décidé d'adopter une motion contre le démantèlement d'EDF, et demandé par ailleurs au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité. Cette motion avait été transmise au ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, aux deux députées ainsi qu'aux deux sénateurs du Tarn-et-Garonne. Le 20 janvier 2021, le Conseil d'Administration de la FNCCR a adopté une motion afin que « les citoyens consommateurs d'énergie et la qualité des services publics de distribution d'électricité ne soient pas sacrifiés à la stratégie financière d'EDF ». Il demande notamment l'association des AODE aux arbitrages du projet, sur la partie Enedis, l'indépendance de gouvernance d'Enedis, la prise en compte du niveau des dividendes versés par Enedis à la maison mère afin de ne pas pénaliser les ménages, la conservation de la propriété des réseaux par les collectivités, la conservation de la péréquation tarifaire tant sur la distribution que sur les fournitures aux tarifs réglementés. M. Delachoux préconise la prudence vis-à-vis de ce projet et recommande de se positionner pour se faire entendre, pour que ces directives gouvernementales n'aboutissent pas sans que les syndicats aient pu apporter un avis important sur le devenir des réseaux et sur le devenir de la distribution des énergies sur le territoire.

M. le Président indique qu'il faut prendre conscience que ce projet présente des menaces pour le service public de la distribution d'électricité. Il est inadmissible que les collectivités locales, propriétaires des réseaux de distribution publique d'électricité, n'aient pas été associées aux réflexions qui sont actuellement menées par l'Etat sur le devenir du groupe EDF. Le Président insiste sur l'ouverture du capital qui pourrait engendrer des intérêts financiers plutôt que des intérêts d'aménagement du territoire. M. Gayral indique qu'il a rencontré les députées et sénateurs du Tarn-et-Garonne et les a saisis également par courrier pour solliciter leurs interventions.

**Le Comité Syndical approuve la motion à l'unanimité.**

### **➤ Programme ACTEE 2 : Confirmation de candidature**

M. Brasseur, Membre du Bureau, délégué de Bouillac rappelle que l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) et les syndicats d'énergie d'Occitanie ont candidaté le 27 janvier 2021 au programme ACTEE 2 porté par la FNCCR pour accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments. Les moyens sollicités pour le Tarn-et-Garonne (122 875 €) financeraient diverses actions : la réalisation d'études énergétiques dont 44 100 € pour des audits énergétiques (21 dossiers en 2021 et 21 dossiers en 2022), 44 100 € pour des accompagnements de projets sur la recherche de subventions et le montage de plans de financement, 30 000 € pour le financement des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur des projets de rénovation énergétique (éligibilité pour les communes < 3500 habitants) et enfin un financement d'outils et équipements de mesure pour 4 675 € pour un logiciel des simulations thermiques et des enregistreurs (température, humidité, CO2, mesure de coefficient de déperditions). Les modalités du programme 2021-2022 et rôle du SDE 82 sont d'identifier et accompagner des projets qualitatifs et ambitieux. Le Président propose d'autoriser la participation du SDE 82 au programme ACTEE 2 au titre de la candidature régionale Occitanie, et de mobiliser les ressources sur les axes « études énergétiques », « maîtrise d'œuvre » et « outils de suivi, équipements de mesure ».

**Les membres du Comité syndical autorisent à l'unanimité la participation du SDE 82 au programme ACTEE 2.**

- o Supervision des bornes de recharge pour véhicules électriques

M. Groussou, membre du Bureau, délégué de Valence d'Agen rappelle la mise en place d'un réseau de 94 bornes de recharge pour véhicules électriques. Le marché de supervision de ces bornes de recharge pour véhicules électriques arrive à échéance le 23 septembre 2021. Il y a donc lieu de renouveler ce marché. Il porte sur plusieurs prestations : la supervision de l'infrastructure et la gestion du service de recharge, la maintenance préventive annuelle, la maintenance curative et les contrôles périodiques annuels. Les caractéristiques du prochain marché sont un accord-cadre à bons de commande selon la procédure d'appel d'offres ouvert pour une durée de trois ans et un seul lot.

**Les membres du Comité syndical autorisent le Président, à la majorité, à lancer la procédure d'appel d'offre et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces prestations.**

- o Fournitures de bornes de recharge pour véhicules électriques

M. Brasseur indique que le Syndicat a reçu de nouvelles sollicitations de collectivités pour l'installation d'infrastructures de recharge (lente, accélérée ou rapide). Quinze demandes ont été recensées pour des travaux sur la période 2021-2023. Afin de poursuivre le développement de la mobilité décarbonée sur le territoire, il y a lieu de lancer une nouvelle consultation pour la fourniture d'infrastructures de recharge dont les caractéristiques sont un accord-cadre à bons de commande selon la procédure d'appel d'offres ouvert, un allotissement du marché en fonction du type de borne (lente, accélérée, rapide) et ce pour une durée du marché de deux ans.

M. Hébrard, Maire de Varen souhaite connaître la puissance des bornes rapides.

M. Brasseur répond que la puissance des bornes accélérées est de 22 kVA et au-dessus de 50 kVA pour les bornes rapides.

M. Bocquillon, délégué de Golfech propose que le Syndicat s'intéresse également aux bornes de recharge résidentielles de 3 ou 7 kVA/h pour permettre aux habitants qui vivent en appartement, dans les bourgs anciens, qui n'ont pas de place de parking, pas de garage, de recharger le véhicule la nuit.

M. Chevet répond qu'il y a en effet des équipements qui commencent à se développer pour permettre des recharges nocturnes pour ceux qui n'ont pas de place chez eux. Il s'agit d'une recharge à partir du réseau d'éclairage public, des points de charge sur des luminaires. C'est un aspect technique que le Syndicat ne refuse pas. Néanmoins cette technologie pose la question du domaine de compétence puisqu'aujourd'hui le réseau d'éclairage public est une compétence communale alors que le service d'infrastructures de recharge est géré par le Syndicat. La problématique est donc le domaine de compétence mais également la facturation et la prise en charge de l'électricité.

M. Cadilhac, délégué de Ginals demande si le Syndicat a des informations sur les projets des concurrents installateurs de bornes comme Total, Tesla, Engie.

M. Gayral répond que le Syndicat installe des bornes publiques avec le souci de répondre à la demande des communes. Les opérateurs privés sont très certainement plus orientés par des lieux économiquement plus intéressants. Le Syndicat n'est pas en concurrence avec ces sociétés privées, il y aura une complémentarité.

M. Bochu, délégué de Labastide St Pierre demande si ce marché de fournitures de bornes prévoit des volumes d'achat en nombre, s'il y aura des bornes lentes, si des projets de lotissements imposent l'installation de bornes. Il s'interroge également sur l'intervention du Syndicat dans ce cas de figure.

M. Chevet indique que les lotissements en question ne font pas partie de la cible de déploiement. Les bornes lentes sont plutôt envisagées pour des projets d'aménagement d'aires de covoiturage pour éviter d'avoir des véhicules ventouses sur des bornes de recharge accélérées. Sur la question des lotissements, la réflexion est ouverte en interne dans le cadre du schéma directeur de développement et de ces différents critères.

M. Gayral confirme que ce sujet devra être abordé dans le cadre du schéma régional où une certaine cohérence politique sera établie.

M. Passadat, Maire et délégué de Lavaurette, membre du Comité de pilotage de la transition énergétique demande quel est le coût d'investissement des bornes par rapport au nombre de recharges.

M. Gayral rappelle que l'installation des bornes de recharge a été subventionnée par l'Ademe (50 %), par le Syndicat (40 %) et la commune (10 %). Il indique que des bornes rapides devraient être installées. Il conviendra alors de revoir le mode de contribution des communes pour leur acquisition et les coûts des contributions des usagers qui étaient jusqu'ici très symboliques.

ajoute qu'il serait bon d'augmenter le nombre de bornes compte-électriques. Il serait intéressant de connaître le nombre de charges par village, le pourcentage d'utilisation. Il constate que des voitures restent garées longtemps sur des places bloquant ainsi la recharge pour d'autres. Pour les lotissements, il propose que les lotisseurs prévoient eux-mêmes les bornes cela éviterait peut être d'encombrer celles des mairies placés dans les centres- bourgs.

M. Brasseur indique que chaque commune peut retrouver sur le site extranet du SDE 82 tous les renseignements demandés.

**Les membres du Comité syndical autorisent le Président, à la majorité, à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces prestations.**

o Contrats d'assurance

Comme toutes les collectivités, le SDE 82 doit prendre des assurances pour un certain nombre de garanties à savoir les dommages aux biens, la flotte automobile, la responsabilité civile, la responsabilité décennale, la protection juridique et les risques statutaires. Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le Président propose un nouveau marché alloti d'une durée de quatre ans.

**Les membres du Comité syndical autorisent le Président à l'unanimité, à lancer la consultation et à l'issue de cette dernière à souscrire ces marchés pour le compte du Syndicat.**

**➤ SPL AREC : Désignation du représentant au Conseil d'administration**

Par délibération du 18 décembre 2019, le Syndicat a adhéré à la Société Publique Locale (SPL) de l'agence régionale énergie climat (AREC) qui a vocation à assurer notamment le développement et la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Le SDE 82 est actionnaire de la SPL AREC aux côtés de la Région Occitanie. Suite aux élections municipales de 2020, il convient de désigner le nouveau représentant du Syndicat au sein du Conseil d'administration de la société.

**Les membres du Comité syndical nomment à la majorité le Président représentant du SDE 82 à l'AREC.**

**➤ Modalités de mise en œuvre du service « Conseil en Energie Partagé (CEP)**

Préalablement à ce dossier, M. le Président donne la parole à M. Weill pour qu'il expose une synergie intéressante et vertueuse concernant la filière bois. Michel Weill, Conseiller départemental, Président du Syndicat départemental des déchets présente un partenariat.

M. Weill indique que la plateforme de Nègrepelisse a un stockage de plaquettes assez important d'où des produits à un prix intéressant. Il explique que les camions qui vont collecter les bennes à ordures de regroupement partent de Nègrepelisse avec de la plaquette bois pour ne pas rouler à vide. Le service de cette plateforme vient d'être amélioré en créant un budget à part pour acheter ou récupérer du bois perdu suite à des orages, le broyer et le ramener à la plateforme pour le faire sécher. Cette installation ressemble à de gros séchoirs à tabac. De nouveaux clients se sont fait connaître. M. Weill propose que le Syndicat puisse gérer l'installation des équipements tandis que la plateforme se charge de la fourniture de plaquettes.

Pour ce qui concerne les modalités de mise en œuvre du service CEP, M. le Président indique que le SDE 82 déposera un dossier de candidature auprès de l'Ademe au plus tard le 28/02/2021 pour solliciter un financement pour la création de deux postes. Ce dossier précisera la photographie du territoire dans lequel s'inscrit la mission CEP, l'articulation du service avec les autres acteurs du territoire intervenant dans les domaines de l'efficacité énergétique et des EnR. Une rencontre va être organisée avec les Communautés de communes pour mettre en synergie toutes les actions qui peuvent être menées. Il conviendra de fixer ensuite les modalités de financement du service, le planning prévisionnel de mise en place, l'engagement de collectivités souhaitant bénéficier de ce service. Pour le financement du service CEP, l'Ademe apporte 24 000 €/an et par équivalent temps plein sur trois ans, le financement complémentaire provient du SDE 82 pour environ 16 000 €/an et par ETP. Une convention devra être signée avec les collectivités bénéficiaires pour une durée de trois ans.

Le Président propose, compte tenu des disponibilités financières, la gratuité du dispositif pour les collectivités bénéficiaires pendant la durée de financement de l'Ademe. M. Gayral indique que le PETR Midi-Quercy a déjà un service CEP qui fonctionne bien et pour lequel la participation communale est de 1 € par an et par habitant. Il ne peut y avoir de disparité entre les communes du département ; gratuité exercée par le Syndicat et payant à 1 € dans l'enceinte du PETR. M. Gayral a donc rencontré M. Calmettes, Président du PETR, M. Pezous, Président de l'association des Maires et M. Darbois Directeur. Suite à cette



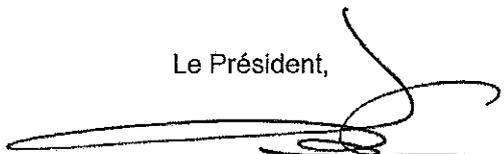
Il détaille les principales recettes de fonctionnement à savoir le produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (4 000 000 €), les redevances de concession (2 100 000 €) à raison de 700 000 € pour la redevance R1 et 1 400 000 € pour la redevance R2 et les honoraires de maîtrise d'œuvre (700 000 €). A elles trois, elles assurent 92 % des recettes réelles, hors résultat. A ces recettes s'ajoutent la participation d'Orange au titre de la redevance d'occupation du domaine public (184 210 €), le produit de la vente des Certificats d'Economie d'Energie (215 839 €), les participations des communes au marché de géoréférencement des réseaux sensibles (100 000 €), la subvention de l'Ademe sur l'étude régionale pour la mobilité durable (8 333 €) et les recettes d'exploitation des IRVE (31 000 €). Pour ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, il y a les frais de personnel (1 646 000 €), en légère augmentation, avec un effectif au complet totalisant 31 agents. L'évolution de ces dépenses de personnel est également induite par la création de deux postes pour le fonctionnement du Service de Conseil en Energie Partagé. Les charges à caractère général (1 165 300 €) quant à elles comprennent les frais de fonctionnement du Syndicat, la consommation d'électricité de l'ensemble des bornes de recharge pour véhicules électriques, les charges et services extérieurs (1 009 500 €) qui intègrent le financement de différents projets portés par le SDE 82 (marché de supervision, exploitation, maintenance et gestion monétique des bornes de recharge pour véhicules électriques, marché de détection et géoréférencement des réseaux d'éclairage public et de chaleur...) ainsi que toutes les études d'ingénierie au titre de la transition énergétique et de la maîtrise de la demande d'énergie. Les autres charges sont essentiellement les reversements de la taxe sur la consommation finale d'électricité aux communes de Montech et Nègrepelisse et les subventions versées aux communes pour l'entretien de l'éclairage public (80 000 €). Les opérations d'ordre sont les dotations aux amortissements. Enfin, le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est de 3 390 915 €.

Pour les recettes d'investissement, ce sont principalement des subventions qui viennent pour la grande majorité du Cas-Facé mais aussi du Département pour les renforcements de réseau, des communes, des pétitionnaires, Enedis et de l'Ademe. M. Ducos rappelle que l'autofinancement provient également du solde d'exécution reporté de 4 104 556 €, de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 4 119 432 € et du virement de la section de fonctionnement de 3 390 915 €. Ces recettes vont financer 80 % des travaux sur le réseau électrique. En incluant les opérations sous mandat, le budget total en travaux est de 37 561 788 €. Par ailleurs, une ligne budgétaire est ouverte pour les subventions d'éclairage public qui sont attribuées au travers des différents dispositifs, une autre pour les recharges pour véhicules électriques et on garde toujours l'espoir d'investir à terme pour la production hydroélectrique. Les opérations d'ordre sont essentiellement des intégrations d'études.

**Les membres du Comité syndical adoptent le budget primitif, à la majorité.**

Le Président du SDE 82 remercie les membres du Comité syndical de leur présence et pour la confiance qu'ils lui accordent.

Le Président,



Jacques GAYRAL